



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi six février deux mille dix-sept, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Jacquelin Millette, inspecteur municipal.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2  
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**17-02-017 POINT 3  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Formation FQM – Gestion financière municipale – Maire
- b) Formation Excel – Cindy Tassé - Secrétaire

**17-02-018 POINT 4  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2017 soit approuvé.

**17-02-019**

**POINT 5  
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – JANVIER 2017**

---

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1700001 à D1700014, totalisant 7 386,83 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2017;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1700001 à C1700029 (chèques) - L1700001 à L1700008 (paiements en ligne), - P1700001 à P1700013 (paiements directs), le tout totalisant 69 160,57 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2017;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

**17-02-020**

**POINT 6  
CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

**PROVENANCE**

- De la MRC d'Antoine-Labelle – Invitation à l'assemblée de consultation citoyenne pour le projet de dépliement d'internet haute vitesse dans la MRC d'Antoine-Labelle qui sera tenue le 15 février prochain.
- Du MAMOT avisant la MRC d'Antoine-Labelle de son admissibilité au programme d'étude de mise en commun des services sécurité incendie.
- Du MAMOT un accusé de réception de la nouvelle programmation concernant la TECQ 2014-2018.
- De la MRC d'Antoine-Labelle copie d'une correspondance adressée au ministre du MAPAQ concernant l'inclusion de la MRCAL au « Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres.
- Du MFFP concernant l'interdiction de la pêche au Lac Gravel.

**POINT 7**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Quelques citoyens, trois (3), étaient présents.

- Monsieur Paul-André Guénette demande au conseil l'appui de la Municipalité afin d'obtenir une permission de passage pour les motoneiges sur le terrain d'un contribuable.

17-02-021

**POINT 8**  
**VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES – ANNÉE 2017**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu la liste officielle de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, le 6 février 2017;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel approuve la liste officielle de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, préparée par madame Manon Lambert, directrice générale et mandate la MRC d'Antoine-Labelle afin de procéder à la vente des immeubles énumérés dans ladite liste, dans le but de réclamer le montant des taxes municipales et scolaires dues, plus intérêts et frais depuis l'année 2014.
2. La directrice générale, ou en son absence son adjointe, soit, et elle est par les présentes autorisée à assister à la vente et acquérir les immeubles au nom de la Municipalité, s'il n'y a pas preneur, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes qui aura lieu le jeudi 11 mai 2017 à 10 h, à la condition de ne pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothèque d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.
3. Les taxes qui sont prescrites selon ladite liste soient annulées.

17-02-022

**POINT 9**  
**ACHAT – CHAISES DE BANQUET – SALLE COMMUNAUTAIRE**

---

ATTENDU QUE la Municipalité avait prévu faire l'achat de 200 chaises pour la Salle communautaire dans son plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018;

ATTENDU l'achat de 100 chaises en février 2016;

ATTENDU qu'une quantité de 90 chaises, du même modèle, était disponible pour cette année par le même fournisseur et au même prix que l'an passé;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Municipalité autorise l'achat de 90 chaises de banquet pour la Salle Communautaire auprès de « Direct Chairs Ltd », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 3 769,92 \$, taxes et transport inclus.

17-02-023

**POINT 10**  
**DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC – 109, 8<sup>E</sup> RUE**

---

ATTENDU la demande de monsieur Yan Lévesque, datée du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour le raccordement de son futur garage au réseau d'aqueduc de la Municipalité;

ATTENDU QUE la conduite peut être construite sur la propriété de monsieur Lévesque jusqu'à la rue Gravel;

ATTENDU QUE la demande est pour une entrée d'eau de 4 pouces de diamètre afin d'alimenter un système de gicleurs;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise le raccordement au réseau d'aqueduc du futur garage de monsieur Yan Lévesque, situé au 109, 8<sup>e</sup> Rue et que le coût de ce raccordement soit aux frais du demandeur.

**POINT 11**  
**DÉPÔT – RISTOURNE EXERCICE FINANCIER 2016 – LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

---

Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport sur la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ). La part attribuée à la Municipalité de Mont-Saint-Michel s'élève à 1 903 \$ pour l'exercice financier 2016.

17-02-024

**POINT 12**  
**ADHÉSION – COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)**

---

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Michel a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

La Municipalité de Mont-Saint-Michel adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

Le maire, monsieur André-Marcel Évéquoz, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

Le maire, monsieur André-Marcel Évéquoz, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Mont-Saint-Michel dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

17-02-025

**POINT 13**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES RÉSIDANTS ET RIVERAINS DU LAC GRAVEL**

---

ATTENDU QUE l'Association des résidants et riverains du Lac Gravel a fait une demande d'aide financière à la Municipalité afin de poursuivre les activités de suivi de la qualité de l'eau du Lac Gravel;

ATTENDU QUE l'Association est partenaire du Réseau de surveillance volontaire (RSV), relevant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), qui lui assure l'encadrement, le soutien technique et scientifique ainsi que l'interprétation des données et la communication des résultats;

ATTENDU QUE l'Association doit défrayer des coûts pour l'analyse en laboratoire et pour les frais de transport des échantillons;

ATTENDU QUE ce travail de prévention est effectué par des bénévoles de l'Association;

ATTENDU QUE suite au rapport d'analyse de l'année 2016 le conseil désire poursuivre sa collaboration financière pour la saison 2017;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel octroie une aide financière à l'Association des résidants et riverains du Lac Gravel pour aider à défrayer les coûts d'analyse en laboratoire de l'eau et continuer le programme de suivi de la qualité de l'eau du Lac Gravel et ce, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.
2. L'Association des résidants et riverains du Lac Gravel présente les factures à la Municipalité pour paiement.

17-02-026

**POINT 14**

**EMBAUCHE – POMPIER VOLONTAIRE**

---

ATTENDU la recommandation du directeur du Service sécurité incendie de la Municipalité;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Madame Myriam Veaudry soit embauchée comme « pompier volontaire » au Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel et ce en date de la présente résolution.

17-02-027

**POINT 15**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE – GROUPE QUÉBECO INC. – PROJET F1415198**

---

ATTENDU la résolution 16-09-158 par laquelle la Municipalité demandait des explications détaillées sur les coûts de dépassements des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d’eau potable, suite à la réception du décompte progressif n° 10 au montant de 104 659,08 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité par sa résolution 16-10-175 a autorisé le paiement des retenues de 5% à l’entrepreneur Groupe Québeco inc.;

ATTENDU la rencontre du 31 janvier dernier avec les consultants et l’entrepreneur;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l’unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise la balance de déboursé au montant de 30 885,45 \$ à « Groupe Québeco inc. » afin de finaliser le paiement du décompte progressif n° 10 daté du 24 août 2016.
2. La Municipalité autorise le paiement du décompte n° 11 au montant de 9 611,96 \$, taxes incluses, pour l’ajout de brise-glace et les travaux de bouchonnage d’aqueduc et l’ajout d’une borne-fontaine.
3. Cette dépense soit imputée au règlement numéro 15-163.

**POINT 16**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE**

---

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**POINT 17**

**VARIA – PAROLE AU CONSEIL**

---

- M. le maire informe le conseil qu’il participera à une formation offerte par la FQM sur la « Gestion financière municipale » en septembre prochain à Mont-Tremblant. Les frais d’inscription de 325 \$, plus taxes applicables, seront défrayés par la Municipalité.
- La directrice générale informe les membres du conseil qu’une formation « Excel » sera donnée à Cindy Tassé, secrétaire, par le Centre de Formation Professionnelle de Mont-Laurier, au printemps 2017. Les frais d’inscription de 275 \$ seront défrayés par la Municipalité.

17-02-028

**POINT 18**

**LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l’unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 25.

---

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

---

MANON LAMBERT  
Directrice générale